



problème de succession - occupation de la maison familiale sans d

Par **patoune 2010**, le **07/08/2010** à **10:00**

Bonjour, suite au décès de ma grand mère, la maison de mes grand parents est actuellement occupé par un cousin qui n'est pas en priorité sur la liste des héritiers. mon grand père est actuellement logé chez ma tante, celle-ci dilapidant la retraite de ce dernier à son insu, mon grand père est pris en otage par cette tante qui empêche la famille de le voir. quel recours avons nous afin de rétablir l'ordre et le respect dans cette situation? en déposant une plainte ou en adressant un courrier au notaire de ma famille..., je ne sais. mon grand père a comme héritiers , 4 filles dont ma mère et ses petits enfants dont le père est décédé. la tante en question qui a pris mon grand père en otage, fait ce qu'elle veus et ce sans concertation de toutes les partie. je vous remerci de votre réponse.

Par **Domil**, le **07/08/2010** à **11:37**

Qui, d'après la succession, a la jouissance de la maison occupée par le cousin (soit par pleine propriété, soit par usufruit, soit par droit de jouissance) ?

Les héritiers de votre grand-mère sont, sans ordre de priorité (il n'y en a pas) : ses 3 enfants vivants et les enfants de son enfant décédé.

Si vous pensez que votre grand-père n'a plus toutes ses facultés, demandez une mise sous tutelle, battez-vous avec cette enfant de votre grand-père pour qu'elle n'ait pas la tutelle de son père.